



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Bordeaux, le 22 novembre 2016

Le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine  
Recteur de l'académie de Bordeaux  
Chancelier des universités d'Aquitaine

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements  
Mesdames et Messieurs les gestionnaires  
Mesdames et Messieurs les professeurs de sciences physiques, de sciences de la vie et de la terre, de biochimie, de biologie, de Sciences Médicosociales et de Biotechnologies Santé Environnement  
Mesdames et Messieurs les personnels exerçant dans les laboratoires  
Mesdames et Messieurs les inspecteurs pédagogiques régionaux  
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale de sciences physiques et chimiques, de sciences de la vie et de la terre, de biochimie, de biologie, de Sciences Médicosociales et de Biotechnologies Santé Environnement

Secrétariat général adjoint

Direction des relations  
et des ressources  
humaines

Rectorat de Bordeaux  
5, rue Joseph de Carayon-Latour  
CS 81499  
33060 Bordeaux Cedex

Affaire suivie par :  
Claude GAUDY

Téléphone :  
05 57 57 35 62

Courriel :  
[ce.drh@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.drh@ac-bordeaux.fr)

**Objet : Mise en place des mesures de prévention vis-vis du risque chimique dans les laboratoires des établissements scolaires**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une notice d'information destinée à vous aider à la mise en place des mesures de protection contre le risque chimique dans les laboratoires de sciences de vos établissements.

Je vous remercie de diffuser largement cette notice auprès des enseignants concernés et des personnels de laboratoire. La sécurité dans les laboratoires est l'affaire de tous même si elle relève de votre responsabilité.

Les corps d'inspection, le service de médecine de prévention (médecins et infirmières de prévention), l'inspectrice d'hygiène et sécurité ainsi que le conseiller de prévention sont à votre disposition pour vous aider dans la réalisation du diagnostic et la mise en œuvre de ces mesures.

Réf : n° 2016 CG/SB

Pour le Recteur  
et par délégation  
Le Secrétaire Général  
de l'Académie

Laurent GÉRIN